



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Sous-direction du Conseil fiscal, financier et
économique
Expertise et action économiques et financières
Bureau CL2B
Bâtiment Vauban - 139, rue de Bercy 75012 PARIS
bureau.cl2b@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 10 février 2022

Le chef du service des collectivités locales
à

Affaire suivie par : Brice ROBERT
brice.robert@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 01 53 18 39 33

Mmes et MM. Les Délégués du Directeur
général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des Finances publiques

Référence : 2022/02/962

Circulaire ☐
Instruction ☐
Note de service ☒

Objet : Plan de continuité d'activité des services déconcentrés

À l'issue d'une année 2020 éprouvée par la gestion de la crise sanitaire, la DGFIP s'est engagée dans une démarche de professionnalisation et de documentation de son plan de continuité d'activité (PCA) pour se préparer au mieux à de nouvelles crises, quelle que soit leur nature.

La formalisation d'un PCA vise à réduire au maximum, par l'anticipation et la préparation, l'impact d'une crise sur la conduite de nos activités et à fournir une assurance raisonnable sur notre capacité collective à maintenir les missions essentielles au bon fonctionnement de la Nation.

Cette démarche participe aux objectifs de sécurité et de défense de nos intérêts fondamentaux et est pilotée, au niveau ministériel, par le service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS). Ce dernier coordonne la mise à jour des PCA de l'ensemble des directions ministérielles selon une méthode commune fondée sur la norme ISO 22301 de management de la continuité d'activité.

Cette méthode consiste :

- à analyser l'impact d'une interruption sur chacune de nos missions en évaluant ses conséquences critiques en termes d'organisation, de qualité de service, de continuité économique et de continuité juridique ;
- à déterminer l'effectif minimal requis pour une reprise d'activité ;
- à inventorier les composantes de l'environnement de travail des agents indispensables pour continuer à assurer leur activité (informatique, télécom, matériel et logistique...) ;
- enfin à définir une réponse opérationnelle selon 4 types d'indisponibilité (bâtiminaire, informatique, RH, prestataires et/ou partenaires clés).

Ce travail d'analyse d'impact a été mené par les services de l'administration centrale et s'est traduit par l'élaboration d'un PCA des services centraux, validé par le Directeur général en septembre 2021.

A l'issue de cette première étape, ce dernier a décidé de généraliser cette démarche à l'ensemble des directions territoriales, afin que chaque service puisse capitaliser sur son expérience pour documenter ses mécanismes internes et s'inscrire dans une véritable culture de la continuité d'activité et de gestion de crise.

Afin de faciliter son appropriation dans le réseau, trois directions expérimentatrices (Vosges, Nièvre et Réunion) ont accepté de conduire l'exercice de manière anticipée. Ces travaux ont permis de préparer un kit de documentation mutualisant l'analyse et la cotation des métiers afin de simplifier l'élaboration du PCA par chaque direction.

Il est demandé à chaque direction régionale et départementale des finances publiques de réaliser ce travail d'élaboration de leur PCA d'ici le 30 avril 2022, en y intégrant les éventuels services supra-départementaux de son ressort.

Pour vous accompagner :

- un kit de documentation pré-rempli vous est adressé, il comprend :

- des grilles d'analyse pré-cotées, dites « grilles de bilan d'impact des activités » (BIA), destinées à mesurer l'impact d'une crise sur chaque mission ;
- un modèle pré-rempli de PCA ;
- le *vademecum* associé à ces deux documents ;

- trois sessions de formation en distanciel sont proposées par le bureau CL-2B, au mois de février 2022 afin de présenter en détail la documentation et répondre aux questions des directions :

- le mardi 15 février de 14h à 17h ;
- le mardi 22 février de 14h à 17h ;
- le mardi 1^{er} mars de 14h à 17h ;

- une assistance de premier niveau vous sera apportée par les délégations interrégionales qui assureront également l'animation et la mise en cohérence des travaux. Elles centraliseront ensuite les PCA de leur inter région pour les transmettre au bureau CL-2B.

Le PCA finalisé pour chaque direction présentera de façon très opérationnelle :

- les modalités de déclenchement du PCA et les instances de gouvernance en période de crise,
- les missions prioritaires issues des grilles BIA, distinguées en fonction de leur caractère télétravaillable,
- les effectifs et moyens à mobiliser pour assurer la continuité ou la reprise des activités jusqu'au retour à la normale ;
- des fiches réflexes à mettre en œuvre, heure par heure, selon la nature de la crise.

La vocation du PCA est d'être ainsi un guide opérationnel pour gérer une crise, sans se substituer à certaines autres documentations spécifiques (plan de prévention des risques, règlement intérieur de sécurité et de sûreté, plan de secours informatique, etc).

Ces mêmes travaux seront également demandés aux directions et services à compétence nationale et spécialisés, afin de couvrir l'ensemble du périmètre des missions de la DGFIP en 2022.

Réfléchir et documenter l'impact d'une crise sur chaque mission participe à la sensibilisation et à la professionnalisation de la gestion de crise. Ainsi, ce travail d'analyse et d'anticipation doit nous permettre collectivement de nous interroger sur nos capacités de résilience (RH, informatiques, sites de repli) et de réagir rapidement lors de la survenue d'une crise.

Il a vocation à être prolongé par des exercices de mise en situation, proposés dans le cadre d'exercices gouvernementaux ou initiés au plan local, afin de tester nos capacités de réaction.

Pour capitaliser sur ces travaux et maintenir le PCA en conditions opérationnelles, il sera nécessaire de veiller à sa mise à jour régulière (*a minima* annuelle). A ce titre, il est rappelé que parmi les missions des correspondants à la sécurité économique figure notamment la prévention et la gestion des crises.

Je vous invite à formuler toute question complémentaire auprès du bureau CL-2B via l'adresse bureau.cl2b-gestiondecrise@dgfip.finances.gouv.fr

Je vous remercie par avance pour votre implication et celle de vos services dans la réalisation de ces travaux structurants, qui participent au développement d'une véritable culture de la continuité d'activité et de la gestion de crise.

Le chef du service des collectivités locales

signé

Guillaume ROBERT

Interlocuteurs CL2B :

Florian EXPOSITO – Inspecteur principal des finances publiques

Tél. : 01 53 18 11 81 – florian.exposito@dgfip.finances.gouv.fr

Brice ROBERT – Inspecteur des finances publiques

Tél. : 01 53 18 39 33 – brice.robert@dgfip.finances.gouv.fr

Pièces jointes à la note :

[Annexe 1 : grilles de bilan d'impact des activités](#)

[Annexe 2 : modèle de PCA](#)

[Annexe 3 : vademecum et présentation des entités](#)